



Municipalité

## Préavis N° 10 - 2009 au Conseil communal

Comptes année 2008

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. J.-F. Thoney, syndic

Pully, le 13 mai 2009

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Analyse des charges de fonctionnement</b>	<b>6</b>
2.1.	Les charges maîtrisables	7
2.2.	Les charges non maîtrisables	11
2.2.1.	Intérêts passifs	14
2.2.2.	Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16
2.3.	Les charges internes	19
2.3.1.	Attributions aux fonds et financements spéciaux	21
2.4.	Analyse des charges - Récapitulation	22
<b>3.</b>	<b>Analyse des revenus de fonctionnement</b>	<b>23</b>
3.1.	Les revenus fiscaux	23
3.1.1.	Impôts sur le revenu et sur la fortune	25
3.1.2.	Impôt à la source	28
3.1.3.	Impôt spécial sur les étrangers	28
3.1.4.	Impôt sur le bénéfice des sociétés	29
3.1.5.	Droits de mutation	31
3.1.6.	Impôts sur les successions et les donations	31
3.2.	Les revenus non fiscaux	33
3.3.	Les revenus internes	34
3.4.	Analyse des revenus - Récapitulation	35
<b>4.</b>	<b>Analyse des charges et des revenus - Récapitulation</b>	<b>38</b>
<b>5.</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>38</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>38</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Préambule

L'établissement des comptes 2008 a été exécuté conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Le résultat de l'année 2008 a été marqué par le décompte final sur la péréquation 2007 ainsi que par la vente d'un terrain appartenant à la Commune. En effet, on constate un important écart entre le budget 2008 et les comptes :

*Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2008 et le budget 2008 (en CHF) :*

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Total des charges, sans les éléments exceptionnels	129'105'018.65	128'092'192.00	1'012'826.65	0.8%
Total des revenus, sans les éléments exceptionnels	-134'903'639.96	-123'043'290.00	-11'860'349.96	-9.6%
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice, sans retour décompte final péréquation 2007</b>	<b>-5'798'621.31</b>	<b>5'048'902.00</b>	<b>-10'847'523.31</b>	
Décompte final sur la péréquation 2007	-3'188'871.00	0.00	-3'188'871.00	
Recette liée à la vente de la parcelle n° 288	-1'700'000.00	0.00	-1'700'000.00	
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice</b>	<b>-10'687'492.31</b>	<b>5'048'902.00</b>	<b>-15'736'394.31</b>	

On constate ainsi que le total des charges réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2008, sans les effets conjugués du décompte final de la péréquation 2007, est très proche de celui qui a été prévu lors de l'élaboration du budget 2008.

Au niveau du total des revenus, on observe que ces derniers, sans la prise en compte de la recette liée à la vente de la parcelle communale n°288, sont supérieurs de 9.6% par rapport à ceux qui avaient été prévus dans le cadre du budget 2008. Cette progression importante des revenus communaux s'explique pour l'essentiel par des recettes fiscales nettement plus importantes que prévues.

Le résultat ainsi réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2008, est d'environ CHF 10.7 millions. Ce résultat inclut l'amortissement du solde du découvert figurant à l'actif du bilan communal pour un montant légèrement supérieur à CHF 5.7 millions. Ainsi, au 31 décembre 2008, ne figure plus aucun découvert au bilan.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2009, la Municipalité a décidé d'utiliser l'excédent de revenus de CHF 10'687'492.31 de la manière suivante :

a) Attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale	CHF	1'500'000.00
b) Attribution au fonds de renouvellement des véhicules à moteur	CHF	1'300'000.00
c) Création d'un fonds de réserve pour grands travaux	CHF	7'887'492.31
<b>Total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2008</b>	<b>CHF</b>	<b>10'687'492.31</b>

**a) Attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale**

Lors de la clôture des comptes 2006, nous avons créé un fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale pour un montant de CHF 2.7 millions. Il s'est avéré que le décompte final de l'année 2006 nous a été favorable d'environ CHF 5.3 millions. De plus, le décompte 2007 nous a été également favorable de l'ordre de CHF 3.2 millions (grâce notamment à d'importantes recettes fiscales réalisées sur une autre commune vaudoise). Or, force est de constater que le système péréquatif vaudois est très instable et peut ainsi évoluer d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Dans ce contexte, la situation peut se révéler favorable (comme les années 2006 et 2007) tout comme défavorable pour la Ville de Pully.

Ce fonds d'égalisation doit permettre de gommer au maximum les effets comptables défavorables qui pourraient intervenir d'ici les prochaines années. Ainsi, ce fonds de réserve servira à lisser quelque peu les charges relatives à la péréquation cantonale.

Les excellents résultats 2008 réalisés par notre Commune au niveau des impôts devraient avoir des conséquences non négligeables sur notre participation aux charges péréquatives 2008. De plus, la crise économique sévissant actuellement aura pour conséquences une augmentation substantielle de la facture sociale.

Par conséquent, en vertu du principe de prudence, nous avons attribué à cette réserve, la somme de CHF 1.5 million, afin de la porter à CHF 5.5 millions au 31 décembre 2008.

**b) Attribution au fonds de renouvellement des véhicules à moteur**

Suite à une analyse faite sur l'état du parc de véhicules de la Ville de Pully, il s'est avéré qu'un nombre important d'entre eux devra faire l'objet d'un renouvellement durant les prochaines années. Ceci concerne toute une série de véhicules tels que des voitures de police, des véhicules pour les services techniques, des élévateurs, des balayeuses, des motocycles, un tracteur agricole, etc.

La somme totale pour le renouvellement de ces véhicules, jusqu'au 31 décembre 2011, est estimée à environ CHF 1.4 mio.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le solde de ce fonds était d'environ CHF 127'000.00. Dans ce contexte, il a été décidé d'alimenter ce fonds de réserve en fonction des futures acquisitions.

C'est pour cette raison que nous avons attribué la somme de CHF 1.3 mio au fonds de renouvellement des véhicules à moteur afin de le porter à environ CHF 1.4 mio au 31 décembre 2008.

**c) Création d'un fonds de réserve pour grands travaux**

Durant les années à venir, d'importants chantiers devraient voir le jour (transformation du quartier de la Gare, réhabilitation de la STEP, rénovation de la piscine de Pully-Plage, etc).

Dans ce contexte, il a été décidé de constituer un fonds de réserve pour grands travaux qui permettra de financer comptablement une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir à l'avenir.

Pour ce faire, nous avons attribué à ce fonds le solde du bénéfice de l'exercice 2008, soit la somme de CHF 7'887'492.31.

Ainsi, le résultat de l'année 2008 après attributions aux fonds et financements spéciaux se monte à CHF 0.00.

*Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2008, le budget 2008, les comptes 2007 et les comptes 2006 (en CHF) :*

	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007	Comptes 2006
Total des charges (avant amortissement découvert)	121'964'195.25	128'092'192.00	111'528'189.44	120'951'771.01
Total des revenus	-138'360'986.96	-123'043'290.00	-123'517'102.31	-123'771'365.51
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)</b>	<b>-16'396'791.71</b>	<b>5'048'902.00</b>	<b>-11'988'912.87</b>	<b>-2'819'594.50</b>
Attribution bénéfice à amortissement découvert	5'709'299.40	0.00	10'588'912.87	119'594.50
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)</b>	<b>-10'687'492.31</b>	<b>5'048'902.00</b>	<b>-1'400'000.00</b>	<b>-2'700'000.00</b>
Attribution fonds égal. péréquation et fact. soc.	1'500'000.00	0.00	1'300'000.00	2'700'000.00
Attribution fonds renouv. véhicules	1'300'000.00	0.00	100'000.00	0.00
Création fonds grands travaux	7'887'492.31	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice</b>	<b>0.00</b>	<b>5'048'902.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

## 2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et au personnel ;
- charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

*Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2008 et le budget 2008 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'980'611.44	28'375'535.00	-394'923.56	-1.4%
Biens, services et marchandises	23'120'473.02	24'087'720.00	-967'246.98	-4.0%
Aides et subventions	4'735'712.26	5'101'620.00	-365'907.74	-7.2%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>55'836'796.72</b>	<b>57'564'875.00</b>	<b>-1'728'078.28</b>	<b>-3.0%</b>

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2008, les charges maîtrisables ont diminué d'environ CHF 1.7 mio, soit une baisse de 3.0%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont légèrement inférieures à ce que prévoyait le budget 2008 (-1.4%). Cet écart est principalement dû à 3 raisons :

- Des primes d'ancienneté ont été prévues dans le budget 2008 alors qu'elles ont été compensées en congé par une majorité des collaborateurs ;
- L'année 2008 a été marquée par de nombreux départs au sein du personnel communal. Il n'a pas toujours été possible de remplacer les collaborateurs immédiatement, ce qui a provoqué des charges de personnel moins élevées que prévues ;
- Dans certains cas, les nouveaux collaborateurs ont été engagés avec des conditions salariales plus favorables pour notre Commune.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 4.0% par rapport à ce qui a été prévu lors de l'élaboration du budget 2008.

Durant l'année 2008, la Municipalité a poursuivi ses efforts dans le cadre des recherches d'économies.

Ces diminutions de charges se sont produites dans les domaines suivants :

• Achats d'eau, d'énergie et de combustible	CHF	-278'100.93
• Entretien des immeubles, routes et du territoire	CHF	-468'798.20
• Honoraires et prestations de service	CHF	-251'938.10
• Divers écarts	CHF	31'590.25
<b>Total diminution des achats de biens, services et marchandises</b>	<b>CHF</b>	<b>-967'246.98</b>

*Tableau comparatif des achats de biens, services et marchandises, sans les Services industriels, entre les comptes 2008 et le budget 2008 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart	Ecart (en %)
Total des achats de biens, services et marchandises	23'120'473.02	24'087'720.00	-967'246.98	-4.0%
Total des achats de biens, services et marchandises des Services industriels	-11'724'139.34	-12'271'500.00	547'360.66	-4.5%
<b>TOTAL DES ACHATS DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES, SANS LES SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>11'396'333.68</b>	<b>11'816'220.00</b>	<b>-419'886.32</b>	<b>-3.6%</b>

Ainsi, si nous faisons abstraction des achats de biens, services et marchandises des Services industriels, nous remarquons qu'ils sont inférieurs de 3.6% par rapport à ce qui était prévu dans le cadre du budget 2008.

Les économies ainsi réalisées sont en majorité composées de reports de charges et concernent principalement l'entretien des bâtiments communaux, du réseau routier ainsi que celui des parcs et zones de loisirs.

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-7.2%) par rapport au budget 2008. Cette baisse provient en grande partie de la diminution de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, suite à des subventions cantonales plus importantes que prévues ainsi qu'une participation plus élevée des parents aux coûts de la fondation.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante (en CHF) :

Structures	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	307'393.65	290'701.00	16'692.65	5.7%
Nursérie des Alpes	267'349.20	295'932.00	-28'582.80	-9.7%
Garderie du Relais maternel	201'099.24	305'209.00	-104'109.76	-34.1%
UAPE Les Copains	216'549.45	275'163.00	-58'613.55	-21.3%
UAPE Les Alpes	156'397.70	212'836.00	-56'438.30	-26.5%
Espace jeunes	266'538.75	256'978.00	9'560.75	3.7%
Fondation enfance et jeunesse	109'902.94	113'581.00	-3'678.06	-3.2%
<b>Total participation communale</b>	<b>1'525'230.93</b>	<b>1'750'400.00</b>	<b>-225'169.07</b>	<b>-12.9%</b>

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de 12.9% à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2008.

*Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2008 et les comptes 2007 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Comptes 2007	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'980'611.44	28'246'208.88	-265'597.44	-0.9%
Biens, services et marchandises	23'120'473.02	21'525'001.79	1'595'471.23	7.4%
Aides et subventions	4'735'712.26	3'950'737.76	784'974.50	19.9%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>55'836'796.72</b>	<b>53'721'948.43</b>	<b>2'114'848.29</b>	<b>3.9%</b>

Par rapport à l'année 2007, les charges relatives aux autorités et au personnel ont diminué de 0.9%.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une progression de 7.4% par rapport au comptes de l'année 2007. Ceci s'explique pour l'essentiel par l'augmentation des tarifs de l'électricité.

Par rapport à l'année 2007, les charges relatives aux aides et subventions ont progressé de manière importante (+19.9%). La majeure partie de l'augmentation constatée entre les années 2007 et 2008 provient de l'introduction, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons (ci-après RPT). Ceci a d'importantes

conséquences, notamment au niveau des soins à domicile de l'Organisation Médico Sociale Vaudois (OMSV).

Globalement, les charges maîtrisables ont augmenté de 3.9% entre les années 2007 et 2008. Les raisons de cette augmentation sont indépendantes de la volonté de la Municipalité (augmentation des tarifs de l'électricité et entrée en vigueur de la RPT). Ceci démontre bien que les charges maîtrisables le sont et que grâce aux diverses mesures initiées par la Municipalité, elles sont extrêmement stables depuis plus de quatre ans.

*Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2008 et les comptes 2003 (année de référence par rapport au premier train d'économies) (en CHF) :*

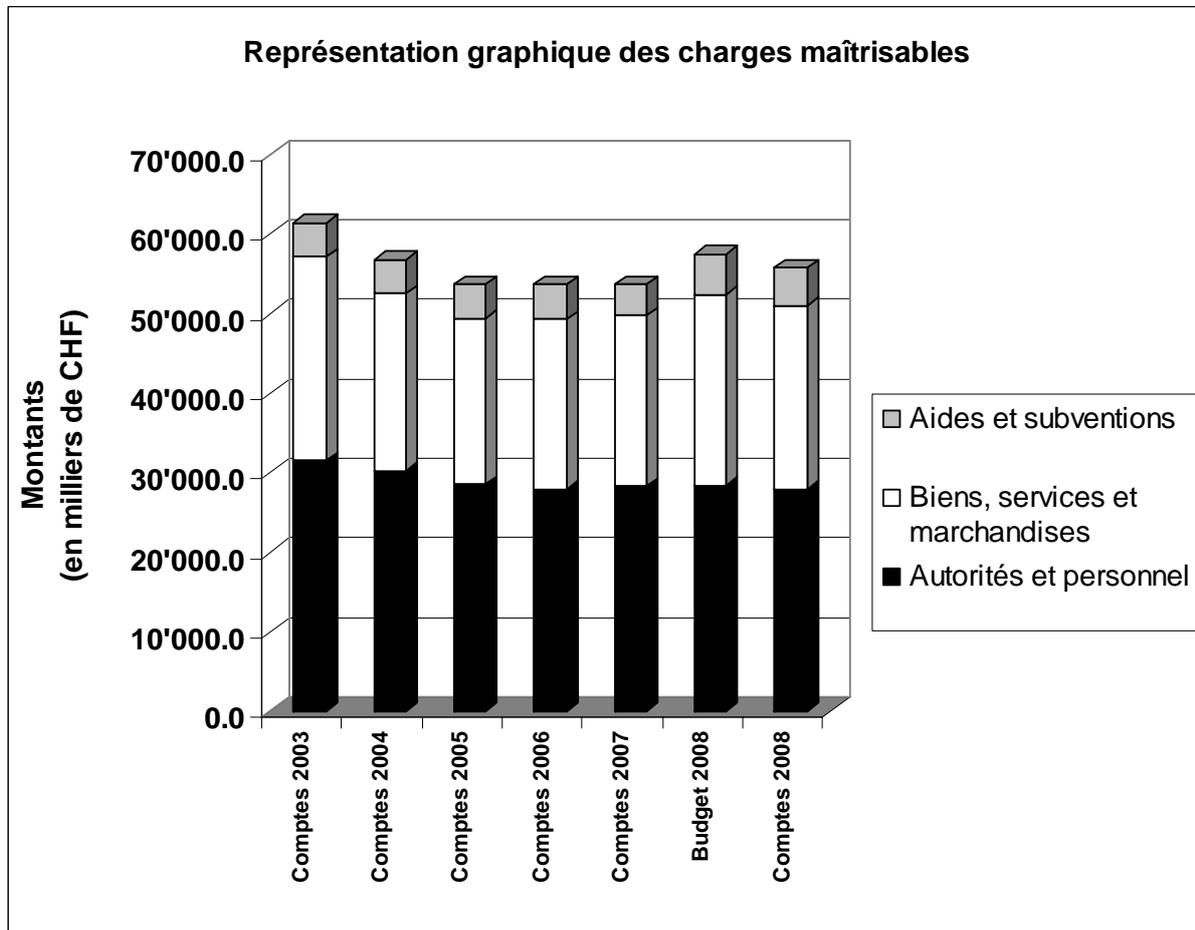
Intitulé	Comptes 2008	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'980'611.44	31'543'806.95	-3'563'195.51	-11.3%
Biens, services et marchandises	23'120'473.02	25'601'680.95	-2'481'207.93	-9.7%
Aides et subventions	4'735'712.26	4'335'746.95	399'965.31	9.2%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>55'836'796.72</b>	<b>61'481'234.85</b>	<b>-5'644'438.13</b>	<b>-9.2%</b>

On constate une baisse générale des charges relatives aux autorités et au personnel (-11.3%) ainsi que celles relatives aux achats de biens, services et marchandises (-9.7%).

Les aides et subventions, quant à elles, ont progressé de 9.2% par rapport à celles réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2003. Ceci s'explique par l'introduction, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la RPT.

Ainsi, globalement, par rapport aux comptes 2003, on constate une diminution des charges maîtrisables d'environ CHF 5.6 millions, soit un net recul de 9.2%. Ce très bon résultat, si de surcroît l'on tient compte d'une inflation proche de 6% pour cette période, est à mettre sur le compte des effets concrets découlant des diverses mesures d'économies qui ont été mises en place par la Municipalité. Ces dernières ont permis à notre Commune de réduire de manière sensible les charges maîtrisables et de les maintenir à ce niveau pendant plusieurs années, et ce, sans toucher de manière drastique aux prestations fournies à la population pulliérane.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



## 2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

*Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2008 et le budget 2008 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'100'479.79	5'562'250.00	-461'770.21	-8.3%
Amortissements	8'929'002.62	3'141'900.00	5'787'102.62	184.2%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	49'231'359.33	50'983'504.00	-1'752'144.67	-3.4%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>63'260'841.74</b>	<b>59'687'654.00</b>	<b>3'573'187.74</b>	<b>6.0%</b>

Nous observons une diminution de 8.3% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2008.

Le budget 2008 prévoyait une augmentation de la dette communale d'environ CHF 10.0 mios. Il se trouve que, grâce aux bons résultats générés durant les années 2007 et 2008, notre Commune a été en mesure, durant l'année 2008, de rembourser la somme de CHF 19.0 mios. Ainsi la dette communale est passée de CHF 141.4 mios à CHF 122.4 mios.

Les amortissements accusent une forte progression de près de CHF 5.8 mios par rapport au budget 2008. Cette différence s'explique par l'amortissement du solde du découvert figurant au bilan communal pour la somme de CHF 5'709'299.40. Par conséquent, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, plus aucun découvert ne figure au bilan de la Ville de Pully. Cet aspect est très important, surtout au niveau de la lecture du bilan communal. En effet, les bailleurs de fonds ainsi que l'Autorité de surveillance des communes vaudoises y attachent une importance toute particulière. Ceci permettra de relâcher un peu la pression financière, notamment au niveau du rating de notre Commune qui s'en trouvera amélioré, et au niveau de la surveillance que fait l'objet notre Ville de la part du Canton.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget 2008 (-3.4%). Le montant total des charges péréquatives comptabilisées dans les comptes 2008 comprend les acomptes sur l'année 2008 ainsi que le décompte final sur l'année 2007. Or, il s'avère que ce dernier a été favorable pour la Ville de Pully d'environ CHF 3.2 mios. Par conséquent, ce montant a été enregistré en diminution des acomptes payés durant l'année 2008. Ce décompte favorable est le résultat d'importantes recettes fiscales exceptionnelles réalisées dans certaines communes vaudoises, ce qui a eu pour effet de diminuer de manière très substantielle la participation de notre Commune.

*Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2008 et les comptes 2007 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Comptes 2007	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'100'479.79	7'233'613.66	-2'133'133.87	-29.5%
Amortissements	8'929'002.62	14'042'263.19	-5'113'260.57	-36.4%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	49'231'359.33	39'390'937.89	9'840'421.44	25.0%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>63'260'841.74</b>	<b>60'666'814.74</b>	<b>2'594'027.00</b>	<b>4.3%</b>

La nette diminution des intérêts passifs de 29.5% par rapport aux comptes de l'année 2007 provient de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus intervenue dans le cadre de la procédure de bouclage des comptes 2007.

La forte diminution de 36.4% des amortissements par rapport à l'année 2007, s'explique par l'amortissement important du découvert au bilan effectué dans le cadre de la clôture des comptes 2007.

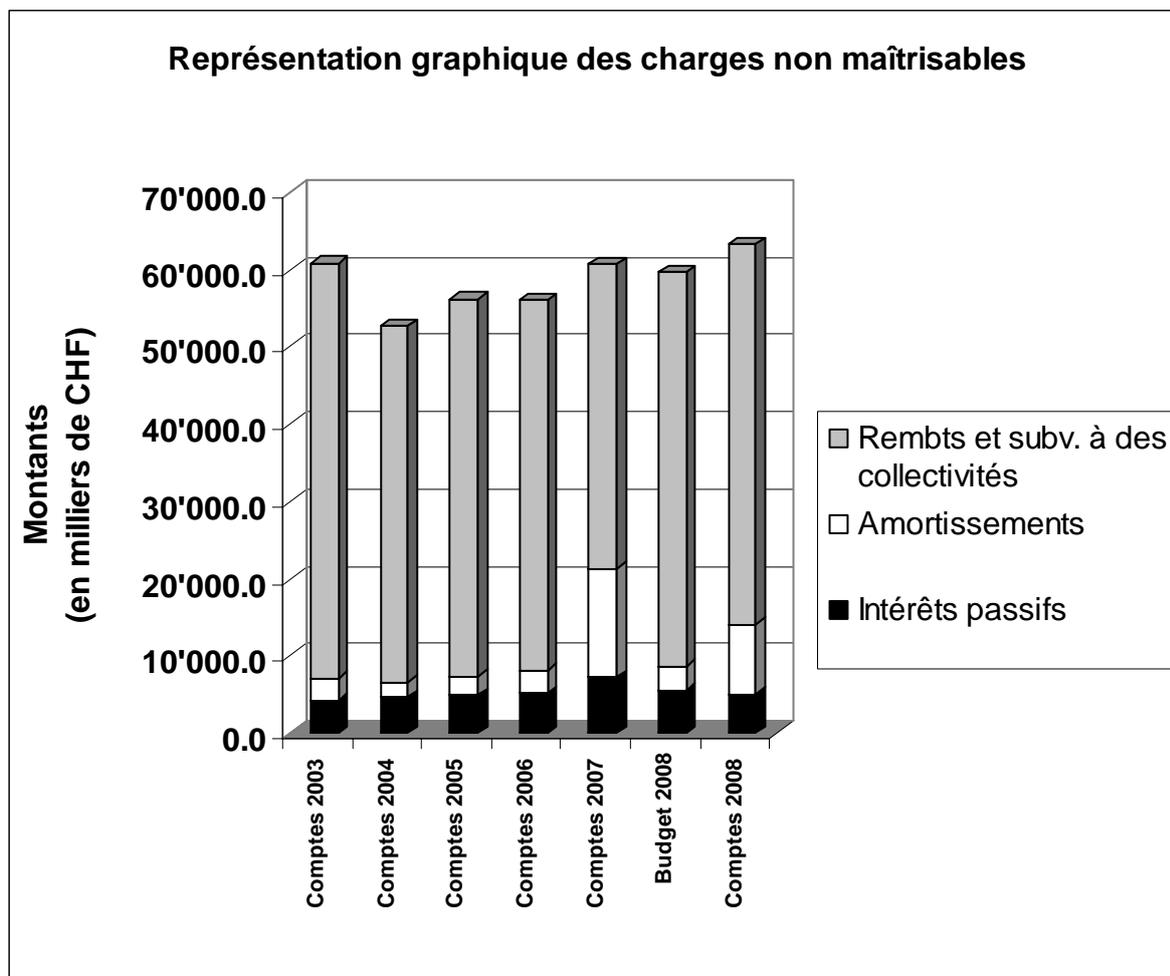
L'importante progression de 25.0% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée d'une part, par l'introduction, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la RPT et d'autre part, par le décompte final de la péréquation relatif à l'année précédente, moins favorable en 2008 qu'en 2007.

*Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2008 et les comptes 2003 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'100'479.79	4'354'449.48	746'030.31	17.1%
Amortissements	8'929'002.62	2'836'596.73	6'092'405.89	214.8%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	49'231'359.33	53'547'423.90	-4'316'064.57	-8.1%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>63'260'841.74</b>	<b>60'738'470.11</b>	<b>2'522'371.63</b>	<b>4.2%</b>

La diminution importante des remboursements, participations et subventions à des collectivités par rapport aux comptes 2003 est due, en partie, à la bascule EtaCom qui a eu pour conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

*Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :*

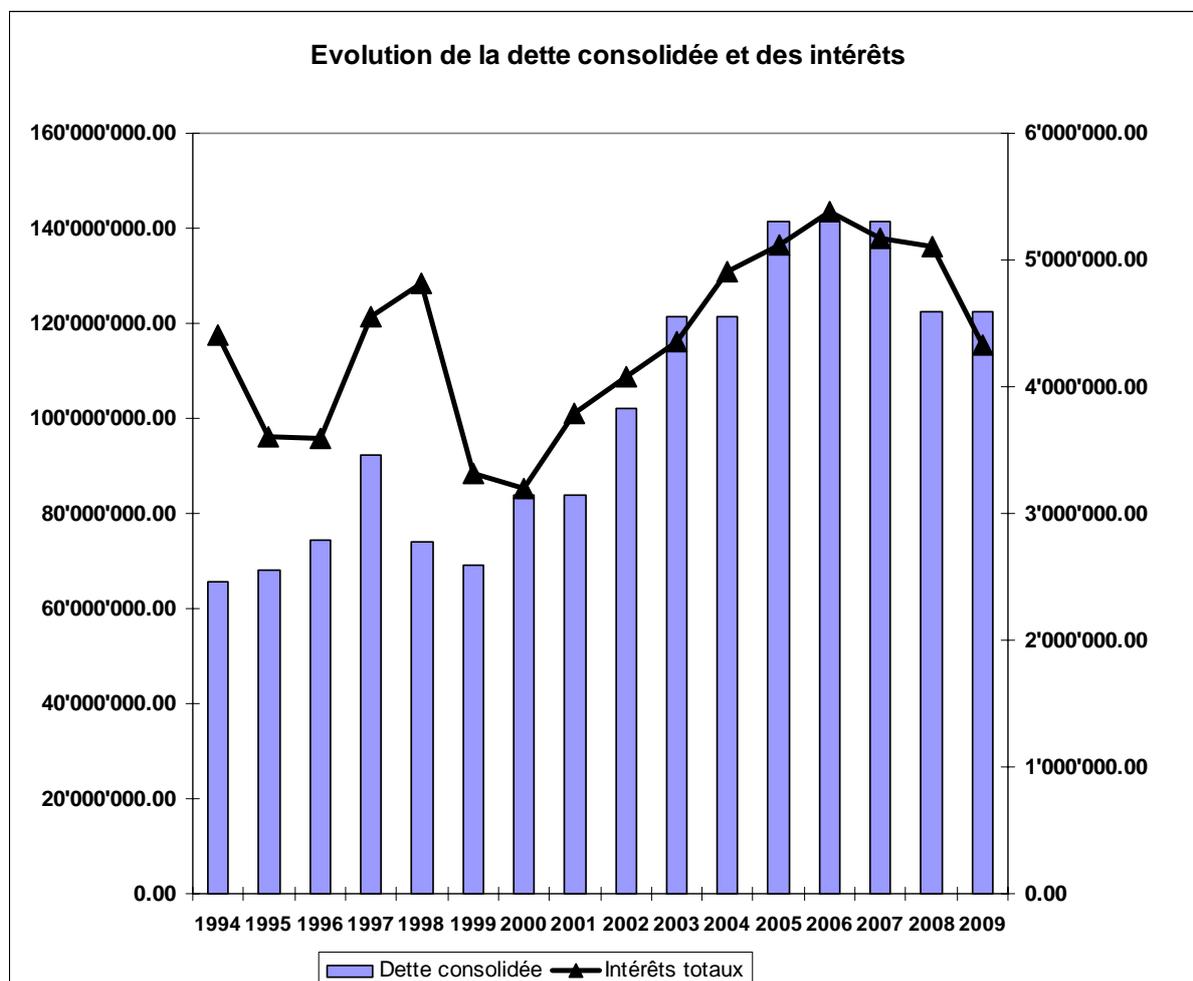


### 2.2.1. Intérêts passifs

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années	Etat	Dettes consolidées		Intérêts totaux	
1994	Comptes	CHF	65'550'553.40	CHF	4'405'287.04
1995	Comptes	CHF	68'115'154.55	CHF	3'599'709.27
1996	Comptes	CHF	74'309'000.00	CHF	3'598'573.93
1997	Comptes	CHF	92'259'000.00	CHF	4'553'487.51
1998	Comptes	CHF	74'009'000.00	CHF	4'815'280.22
1999	Comptes	CHF	68'957'000.00	CHF	3'309'793.43
2000	Comptes	CHF	83'907'000.00	CHF	3'193'938.21
2001	Comptes	CHF	83'857'000.00	CHF	3'787'102.44
2002	Comptes	CHF	102'207'000.00	CHF	4'072'462.03
2003	Comptes	CHF	121'400'000.00	CHF	4'354'449.48
2004	Comptes	CHF	121'400'000.00	CHF	4'903'018.29
2005	Comptes	CHF	141'400'000.00	CHF	5'121'175.39
2006	Comptes	CHF	141'400'000.00	CHF	5'375'618.72
2007	Comptes	CHF	141'400'000.00	CHF	5'169'590.02
2008	Comptes	CHF	122'400'000.00	CHF	5'100'479.79
2009	Prévision	CHF	122'400'000.00	CHF	4'327'300.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2008 (en CHF) :

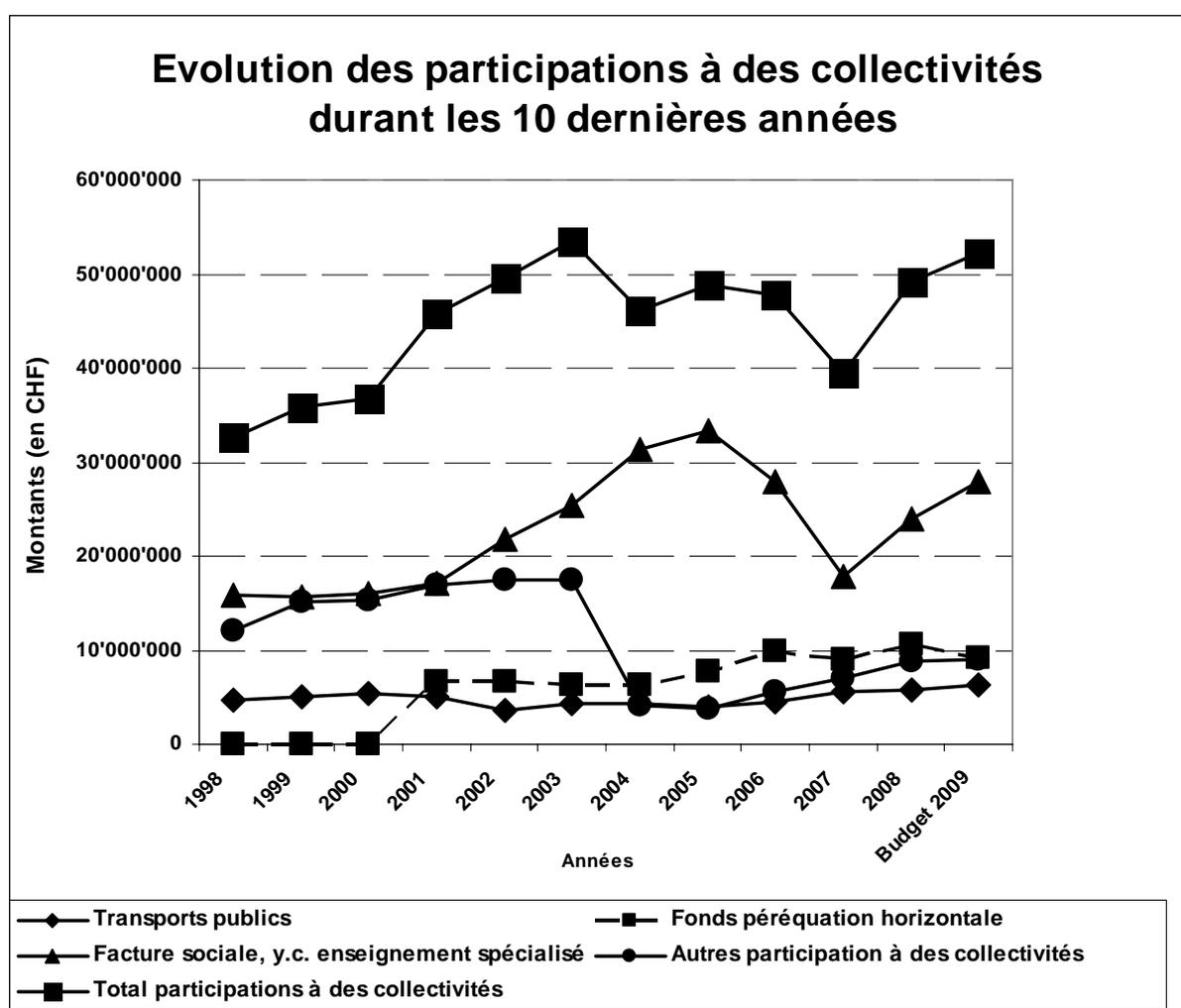


### 2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2008 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale, y compris l'enseignement spécialisé.

*Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :*



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités qui est intervenue en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu pour conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

Au niveau de la facture sociale, nous constatons une diminution depuis l'année 2006. Ce phénomène est en partie dû au nouveau système de péréquation qui nous est plus favorable, grâce au critère de population. Par contre, nous enregistrons une augmentation

sensible, amorcée dès l'année 2008. Cette progression provient, pour l'essentiel, de l'introduction, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la RPT.

D'autre part, les charges péréquatives de l'année 2008 sont calculées sur la base des acomptes versés durant l'année avec le décompte final de l'année 2007 :

*Composition de la péréquation directe horizontale comptabilisée dans les comptes de l'année 2008 (en CHF) :*

Libellés	Montant acomptes 2008 (Budget)	Résultat décompte définitif 2007	Montant net sur 2008	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	13'711'108	2'012'624	15'723'732	2'012'624	14.7%
Retour fonds de péréquation	-3'097'396	-2'185'047	-5'282'443	-2'185'047	-70.5%
Dépenses thématiques	-188'080	427'700	239'620	427'700	227.4%
<b>Montant net péréquation directe horizontale</b>	<b>10'425'632</b>	<b>255'277</b>	<b>10'680'909</b>	<b>255'277</b>	<b>2.4%</b>

Le décompte final de la péréquation de l'année 2007 a eu pour effet d'augmenter notre participation nette au fonds de péréquation directe horizontale. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que le retour lié aux dépenses thématiques a été nettement moins important que ne le prévoyait le budget 2007.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2008 interviendra dans le courant de l'année 2009 (août-septembre) et par conséquent, influencera le résultat de l'année 2009. Ce décalage d'une année subsistera avec le système tel qu'on le connaît.

*Composition de notre participation à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2008 (en CHF) :*

Régimes	Montant acomptes 2008	Résultat décompte définitif 2007	Montant net sur 2008	Budget 2008	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
PC à domicile et hébergement	7'087'432	-1'287'186	5'800'246	7'087'382	-1'287'136	-18.2%
Assurance maladie	3'914'216	-605'702	3'308'514	3'914'189	-605'675	-15.5%
Aides, subventions et autres régimes sociaux	11'441'725	-1'072'714	10'369'011	11'588'901	-1'219'890	-10.5%
Protection de la jeunesse	1'548'591	-195'079	1'353'512	1'548'580	-195'068	-12.6%
COFOP - Transition formation	146'244	-20'179	126'065	146'243	-20'178	-13.8%
Enseignement spécialisé	3'307'385	-315'869	2'991'516	3'307'362	-315'846	-9.5%
<b>Montant total participation financement facture sociale</b>	<b>27'445'593</b>	<b>-3'496'729</b>	<b>23'948'864</b>	<b>27'592'657</b>	<b>-3'643'793</b>	<b>-13.2%</b>

Le montant total de la facture sociale à la charge de l'ensemble des communes vaudoises pour l'année 2007 est d'environ CHF 1.1 mio inférieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2007 (-0.2%). Le décompte final de l'année 2007 relatif à notre participation au financement de la facture sociale a eu pour effet de diminuer notre participation 2008 de 13.2%. Il est important de préciser que ce décompte nous a été favorable non pas à cause de la baisse de la facture sociale mais grâce à des recettes fiscales exceptionnelles réalisées en 2007 dans quelques communes vaudoises.

Il est également intéressant de comparer la participation de l'année 2008 de notre Commune au financement de la facture sociale avec celle qui a prévalu en 2005, soit juste avant l'introduction du nouveau système péréquatif vaudois :

• Participation facture sociale, selon comptes 2008	CHF	23'948'864.00
• Participation facture sociale, selon comptes 2005	CHF	-33'378'900.00
<b>Ecart entre les années 2005 et 2008</b>	<b>CHF</b>	<b>-9'430'036.00</b>

Cette forte régression est la conséquence de deux facteurs :

• Décompte final année précédente	CHF	3.2 mios
• Effet positif de la nouvelle péréquation	CHF	6.2 mios
<b>Diminution de notre participation</b>	<b>CHF</b>	<b>9.4 mios</b>

Dans ce contexte, nous pouvons estimer que la participation moyenne de la Ville de Pully au financement de la facture sociale (avec les effets de la RPT) devrait se situer dans une fourchette comprise entre CHF 27.0 mios et CHF 30.0 mios.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	(valeur du point : CHF 1'189'000.00)

Le nouveau système péréquatif est encore trop récent pour être en mesure d'estimer de manière plus ou moins précise ses réelles incidences sur le niveau de notre participation au financement de la facture sociale. En effet, il faut encore attendre un à deux exercices supplémentaires afin d'avoir suffisamment de recul pour pouvoir se prononcer de manière plus affirmative.

### 2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

*Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2008 et le budget 2008 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	6'964'967.36	9'702'667.00	-2'737'699.64	-28.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	12'298'381.14	1'136'996.00	11'161'385.14	981.7%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>19'263'348.50</b>	<b>10'839'663.00</b>	<b>8'423'685.50</b>	<b>771.7%</b>

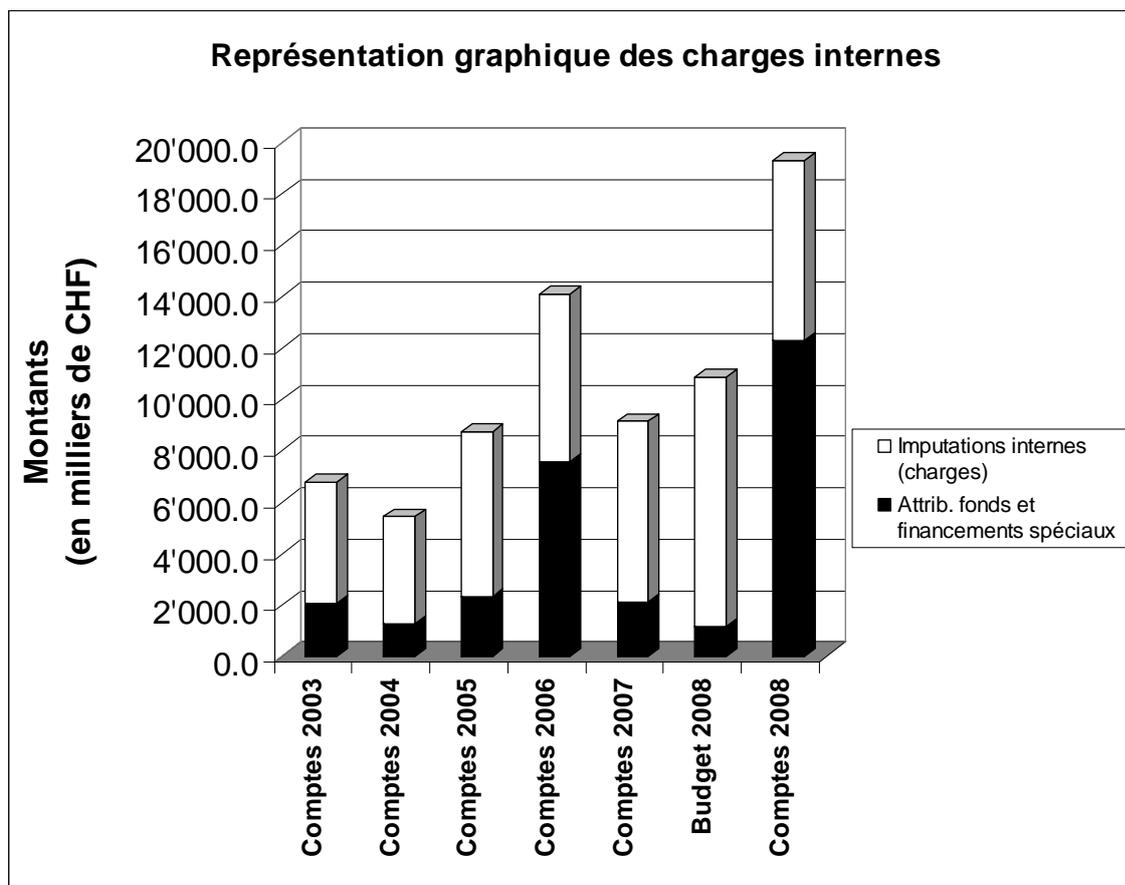
*Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2008 et les comptes 2007 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Comptes 2007	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	6'964'967.36	7'041'389.14	-76'421.78	-1.1%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	12'298'381.14	2'086'950.00	10'211'431.14	489.3%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>19'263'348.50</b>	<b>9'128'339.14</b>	<b>10'135'009.36</b>	<b>111.0%</b>

*Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2008 et les comptes 2003 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	6'964'967.36	4'700'646.94	2'264'320.42	48.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	12'298'381.14	2'052'852.45	10'245'528.69	499.1%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>19'263'348.50</b>	<b>6'753'499.39</b>	<b>12'509'849.11</b>	<b>185.2%</b>

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



### 2.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et des financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

La forte augmentation des attributions aux fonds et aux financements spéciaux d'environ CHF 11.2 mios par rapport au budget 2008, s'explique de la manière suivante :

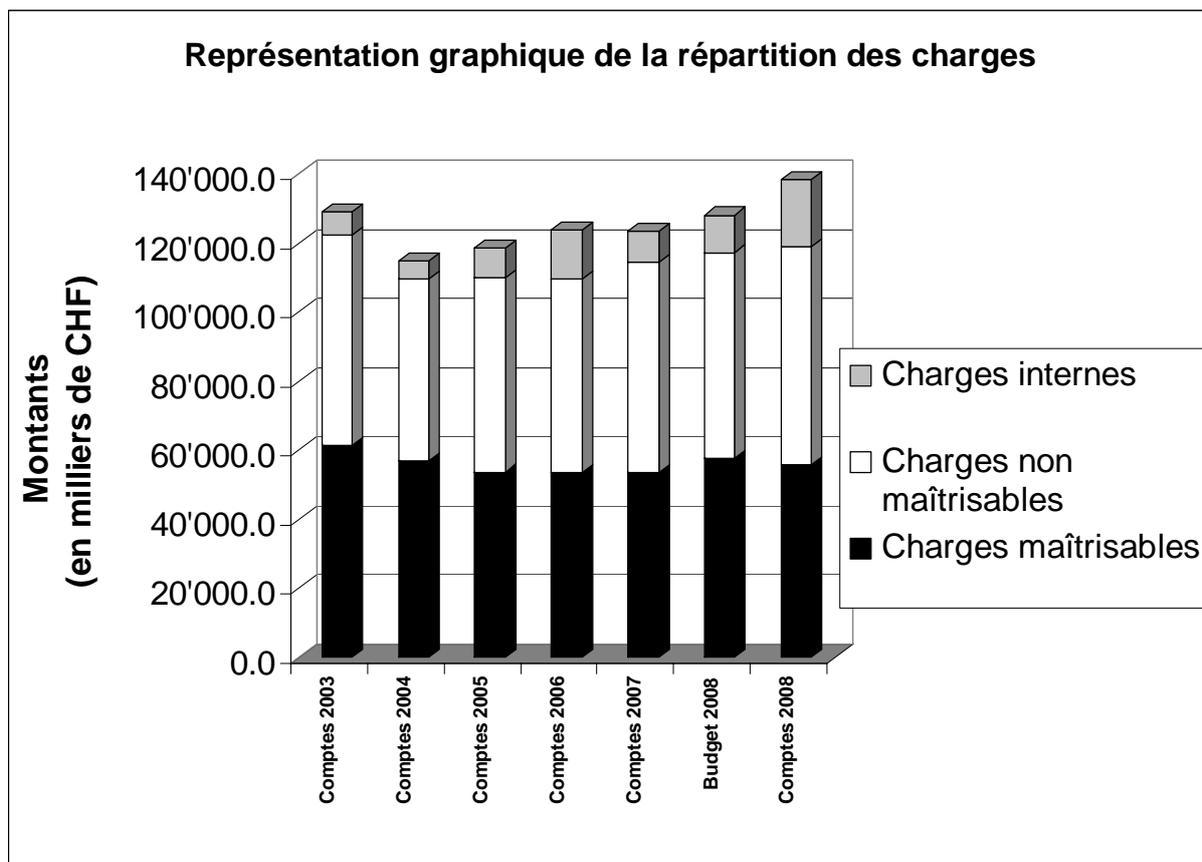
a) Attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation et la facture sociale	CHF	1.5	mio
b) Attribution au fonds de renouvellement des véhicules à moteur	CHF	1.3	mio
c) Création d'un fonds de réserve pour grands travaux	CHF	7.9	mios
d) Attributions à la réserve pour dispenses d'abris PC	CHF	0.1	mio
e) Attribution au fonds égalisation résultats réseau d'eau	CHF	0.3	mio
f) Attribution au fonds égalisation résultats réseau d'électricité	CHF	0.1	mio
<b>Total des augmentations des attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>CHF</b>	<b>11.2</b>	<b>mios</b>

## 2.4. Analyse des charges - Récapitulation

*Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2008, au budget 2008, aux comptes 2007 ainsi qu'aux comptes 2006 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007	Comptes 2006
Autorités et personnel	27'980'611.44	28'375'535.00	28'246'208.88	27'979'261.47
Biens, services et marchandises	23'120'473.02	24'087'720.00	21'525'001.79	21'374'760.20
Aides et subventions	4'735'712.26	5'101'620.00	3'950'737.76	4'308'615.64
<b><i>Sous-total charges maîtrisables</i></b>	<b>55'836'796.72</b>	<b>57'564'875.00</b>	<b>53'721'948.43</b>	<b>53'662'637.31</b>
Intérêts passifs	5'100'479.79	5'562'250.00	7'233'613.66	5'189'595.11
Amortissements	8'929'002.62	3'141'900.00	14'042'263.19	3'042'107.68
Rembts et subv. à des collectivités	49'231'359.33	50'983'504.00	39'390'937.89	47'815'286.38
<b><i>Sous-total charges non maîtrisables</i></b>	<b>63'260'841.74</b>	<b>59'687'654.00</b>	<b>60'666'814.74</b>	<b>56'046'989.17</b>
Attrib. fonds et financements spéciaux	12'298'381.14	1'136'996.00	2'086'950.00	7'543'936.75
Imputations internes (charges)	6'964'967.36	9'702'667.00	7'041'389.14	6'517'802.28
<b><i>Sous-total charges internes</i></b>	<b>19'263'348.50</b>	<b>10'839'663.00</b>	<b>9'128'339.14</b>	<b>14'061'739.03</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>138'360'986.96</b>	<b>128'092'192.00</b>	<b>123'517'102.31</b>	<b>123'771'365.51</b>

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



### 3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

#### 3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier :
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part aux impôts sur les gains immobiliers.

*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2008 et le budget 2008 :*

Intitulé	Comptes 2008 (Taux de 69.0)	Budget 2008 (Taux de 71.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	73'646'418.11	62'775'000.00	10'871'418.11	17.3%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	8'784'440.95	5'990'000.00	2'794'440.95	46.7%
Impôt foncier	2'417'888.05	2'300'000.00	117'888.05	5.1%
Droits de mutation	2'115'011.65	2'500'000.00	-384'988.35	-15.4%
Impôts sur les successions et donations	3'132'909.30	3'500'000.00	-367'090.70	-10.5%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	53'846.00	59'000.00	-5'154.00	-8.7%
Patentes et concessions	287.50	11'000.00	-10'712.50	-97.4%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	1'119'793.30	1'200'000.00	-80'206.70	-6.7%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>91'270'594.86</b>	<b>78'335'000.00</b>	<b>12'935'594.86</b>	<b>16.5%</b>

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2008 sont largement supérieures de 16.5% à celles qui ont été prévues dans le budget 2008. Il est important de préciser que les recettes fiscales incluses dans le budget 2008 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 71, alors que le taux réellement appliqué durant l'année 2008 a été de 69.

Si nous adaptons les recettes fiscales incluses dans le budget au taux de 69, il en ressort que les revenus comptabilisés en 2008 sont supérieurs d'environ CHF 15.1 mios par rapport au budget 2008 corrigé, soit une progression d'environ 19.7% :

<u>Type d'impôt</u>	<u>Ecart avec le budget 2008 corrigé</u>		
Impôt sur le revenu	CHF	8.1	mios
Impôt sur la fortune	CHF	2.9	mios
Impôt à la source	CHF	1.2	mio
Impôt spécial des étrangers	CHF	0.6	mio
Impôt sur le bénéfice des sociétés	CHF	3.5	mios
Impôt sur le capital des sociétés	CHF	-0.5	mio
Impôt sur les droits de mutation	CHF	-0.4	mio
Impôt sur les successions et les donations	CHF	-0.3	mio
		<hr/>	
<b>Total différences revenus fiscaux</b>	<b>CHF</b>	<b>15.1</b>	<b>mios</b>
		<hr/>	

### 3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2008 facturés</i>	<i>44'826'195.65</i>	<i>11'757'617.45</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>		
Année fiscale 2007	1'037'956.00	-93'602.40
Année fiscale 2006	4'636'455.20	1'190'299.35
Année fiscale 2005	1'331'276.55	549'533.40
Année fiscale 2004	476'842.00	279'112.85
Année fiscale 2003	2'221'367.90	86'816.85
Année fiscale 2002	2'687.05	7'112.10
Année fiscale 2001	-6'497.90	7'112.10
Année fiscale 2000	-12'437.15	-121.20
Année fiscale 1999	-8'511.00	-134.15
Année fiscale 1994	-7'426.75	-57.00
<i>Total décomptes années antérieures</i>	<i>9'671'711.90</i>	<i>2'026'071.90</i>
<u><i>Impôt sur les prestations en capital</i></u>		
Année fiscale 2008	380'496.85	0.00
Année fiscale 2007	409'272.80	0.00
Année fiscale 2006	56'286.40	0.00
Année fiscale 2005	6'585.35	0.00
Année fiscale 2004	37'093.30	0.00
Année fiscale 2003	-12'008.15	0.00
Année fiscale 2002	-17'055.85	0.00
Année fiscale 2001	-2'366.70	0.00
Année fiscale 2000	-13'904.60	0.00
Année fiscale 1998	2'206.40	0.00
Année fiscale 1996	-2'392.80	0.00
<i>Total impôt sur prestations en capital</i>	<i>844'213.00</i>	<i>0.00</i>
<i>Total amendes et soustraction d'impôt</i>	<i>-5'000.00</i>	<i>0.00</i>
<i>Total des activités dirigeantes</i>	<i>-127'461.00</i>	<i>0.00</i>
<i>Total de l'impôt sur les frontaliers</i>	<i>98'773.65</i>	<i>0.00</i>
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	<i>25'348.60</i>	<i>0.00</i>
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	<i>-221'687.94</i>	<i>0.00</i>
<i>Différences d'arrondis</i>	<i>43.90</i>	<i>0.00</i>
<b>Total comptabilisé sur l'année 2008</b>	<b>55'112'137.76</b>	<b>13'783'689.35</b>

L'avancement des taxations à quelque peu diminué durant l'année 2008. En effet, nous remarquons que les taxations relatives à l'année antérieure sont passées d'environ 70% à 60% en 2008.

Malgré le recul conséquent du nombre de taxations (environ 1'000) durant l'année 2008, nous constatons une augmentation importante des montants perçus. En effet, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, cette progression est de l'ordre de CHF 3.2 mios (+48.9%) et en ce qui concerne l'impôt sur la fortune, elle représente environ CHF 500'000.00 (+31.4%).

Nous pouvons également ajouter le fait que les acomptes facturés pour l'année 2008 sont d'environ 4.8% supérieurs à ceux qui l'ont été pour l'année 2007. Cette forte progression s'explique par le rattrapage qui eu lieu durant l'année 2007 et qui a eu pour conséquence une adaptation à la hausse des acomptes facturés pour l'année 2008. Pour rappel, la progression prise en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2008 est de 3.0%.

L'impôt sur la fortune progresse fortement par rapport aux années antérieures. Ce phénomène s'explique principalement par la progression des marchés boursiers durant les années 2003 à 2007. En effet, si nous prenons en compte l'évolution du Swiss Market Index (ci-après SMI), indice comprenant les valeurs suisses les plus importantes, nous obtenons les évolutions suivantes :

<u>Années</u>	<u>Evolution du SMI</u>
2003	+16.0%
2004	+4.9%
2005	+34.2%
2006	+13.8%
2007	-3.4%
2008	-34.8%
2009 (au 9 mars 2009)	-22.1%

Les recettes fiscales liées à l'impôt sur la fortune qui ont été comptabilisées sur l'année comptable 2008 concernent principalement les années civiles 2006 et 2007. Or, il s'avère que l'année 2006 a été marquée par une progression. L'année 2007, quant à elle, s'est soldée par une légère diminution. Néanmoins, il est important de préciser que la baisse constatée sur l'année 2007 est intervenue essentiellement en fin d'année. Par conséquent, durant les trois premiers trimestres de l'année 2007, le SMI a connu une progression soutenue, avant d'amorcer une baisse constante durant le quatrième trimestre de l'année 2007. Ceci a eu pour conséquence d'augmenter de manière non négligeable la fortune imposable des contribuables pulliérans. Cet état de fait confirme bien qu'il y a une véritable corrélation entre l'évolution des marchés boursiers et le niveau de l'impôt sur la fortune.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que les conséquences d'une forte baisse ou d'une forte hausse des marchés boursiers se font sentir avec, au minimum, une année de

décalage au niveau des recettes fiscales. Dans ce contexte, il faut s'attendre à une diminution des revenus liés à l'impôt sur la fortune durant les années 2009 et 2010. En effet, l'année 2008 a enregistré une forte baisse d'environ 34.8% sur les marchés boursiers suisses. De plus, le début de l'année 2009 a été marqué par un net fléchissement des valeurs boursières (-22.1% au 9 mars 2009). Si cette tendance devait se confirmer durant toute cette année, il faudrait par conséquent s'attendre à un recul important des recettes liées à l'impôt sur la fortune durant les années 2009 et 2010.

A eux seuls, les revenus liés aux impôts sur le revenu et sur la fortune provoquent un écart d'environ CHF 11.0 mios par rapport au budget 2008 corrigé (au taux de 69.0). Ceci peut s'expliquer de la manière suivante :

• Augmentation des recettes suite à l'avancement des taxations des années antérieures	CHF	3.9	mios
• Augmentation des acomptes 2008 suite aux réajustements effectués en 2006 et en 2007	CHF	6.2	mios
• Autres explications	CHF	0.9	mios
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>11.0</b>	<b>mios</b>

### 3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2008, l'impôt à la source progresse fortement d'environ CHF 1.1 mio, soit de 96.4%.

Par rapport aux comptes de l'année 2007, nous constatons que le nombre de sourciers augmente de manière très importante, soit de 230, ce qui représente une progression de 30.9%. Ceci explique en grande partie la différence entre le budget 2008 et les comptes 2008.

### 3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2008, l'impôt spécial sur les étrangers progresse d'environ CHF 500'000.00, soit de 25.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2008 facturés</i>	<i>2'322'614.95</i>
<i><u>Décomptes après déduction des acomptes</u></i>	
Année fiscale 2007	184'584.40
Année fiscale 2006	-81'186.80
Année fiscale 2005	16'141.80
Année fiscale 2004	16'161.65
Année fiscale 2003	-19'398.45
Année fiscale 2002	4'822.90
Année fiscale 2001	4'822.90
Année fiscale 2000	2'240.00
Année fiscale 1999	2'240.00
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>130'428.40</i>
<b>Total impôt spécial sur les étrangers</b>	<b>2'453'043.35</b>

Par rapport aux comptes 2007, nous constatons que cet impôt progresse d'environ CHF 100'000.00, soit une hausse de 4.3%.

Ceci s'explique par une augmentation des acomptes versés en 2008 due à une augmentation des dossiers de l'ordre de 8.7%.

### 3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes supérieures d'environ CHF 3.4 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2008, soit une augmentation de 77.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2008	4'955'772.30
Total des acomptes facturés pour l'année 2009	2'799.35
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2008</i>	<i>4'958'571.65</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2007	2'692'969.75
Année fiscale 2006	554'094.65
Années fiscales 2005 et antérieures	-456'467.60
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>2'790'596.80</i>
<u><i>Impôt minimum - Recettes brutes</i></u>	
Année fiscale 2007	2'254.65
Année fiscale 2006	33'330.70
Années fiscales 2005 et antérieures	22'170.55
<i>Total de l'impôt minimum - Recettes brutes</i>	<i>57'755.90</i>
<i>Différences d'arrondis</i>	<i>-1.05</i>
<b>Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés</b>	<b>7'806'923.30</b>

Par rapport à l'année 2007, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en progression d'environ CHF 2.5 mios, soit une augmentation de 46.6%.

La forte hausse de ce type de recettes fiscales provient d'une part, de l'augmentation de 4.6% du nombre de contribuables et d'autre part, de taxations définitives largement favorables (+106.4%), notamment sur l'année 2007.

Ainsi, on peut considérer cet impôt comme une recette aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

### 3.1.5. Droits de mutation

Nous constatons une importante diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 380'000.00 par rapport au budget 2008, soit une baisse de 15.4%.

Cette diminution s'explique par une baisse du nombre de dossiers traités. A titre d'exemple, par rapport à l'année 2007, il y a 41 dossiers de moins sur les personnes physiques, soit une baisse de 25.3% des cas traités.

Une grande partie de la diminution du niveau de ce type d'impôt s'explique par le fait que les autorités fiscales cantonales n'ont pas été en mesure de facturer les cas concernant les mois de novembre et décembre sur l'exercice 2008. En effet, dans le courant du mois d'octobre 2008, l'Administration cantonale des impôts (ci-après ACI) a introduit un nouveau logiciel dans le cadre de la chaîne de perception. Ceci a eu pour conséquence de générer un retard que l'on peut estimer à deux mois. Par conséquent, les droits de mutation relatifs aux mois de novembre et de décembre 2008 seront facturés dans le courant de l'année 2009 et seront ainsi comptabilisés avec les revenus fiscaux de l'année 2009.

### 3.1.6. Impôts sur les successions et les donations

Nous constatons une importante diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 370'000.00 par rapport au budget 2008, soit une baisse de 10.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<b><u>Imposition sur les successions et donations</u></b>	
Année fiscale 2008	722'631.20
Année fiscale 2007	2'323'739.20
Année fiscale 2006	4'573.20
Année fiscale 2005	0.00
Année fiscale 2003	36'435.00
Année fiscale 2002	12'299.50
Année fiscale 2000	-9'948.75
Année fiscale 1998	43'179.95
<b>Total impôts sur les successions et donations</b>	<b>3'132'909.30</b>

Durant l'année 2007, les autorités fiscales cantonales ont traité 86 cas concernant notre Commune alors qu'en 2008, il s'agissait de 87 cas. Par conséquent, l'augmentation constatée d'environ CHF 420'000.00 par rapport aux comptes 2007, provient du montant moyen par dossier qui est plus important d'environ CHF 5'000.00 en 2008 qu'en 2007.

De plus, les autorités fiscales cantonales n'ont pas été en mesure de facturer les cas concernant les mois de novembre et de décembre sur l'exercice 2008. En effet, dans le courant du mois d'octobre 2008, l'ACI a introduit un nouveau logiciel dans le cadre de la chaîne de perception. Ceci a eu pour conséquence de générer un retard que l'on peut estimer à deux mois. Par conséquent, les impôts sur les successions et les donations relatifs aux mois de novembre et de décembre 2008 seront facturés dans le courant de l'année 2009 et seront ainsi comptabilisés avec les revenus fiscaux de l'année 2009.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile étant donné qu'elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

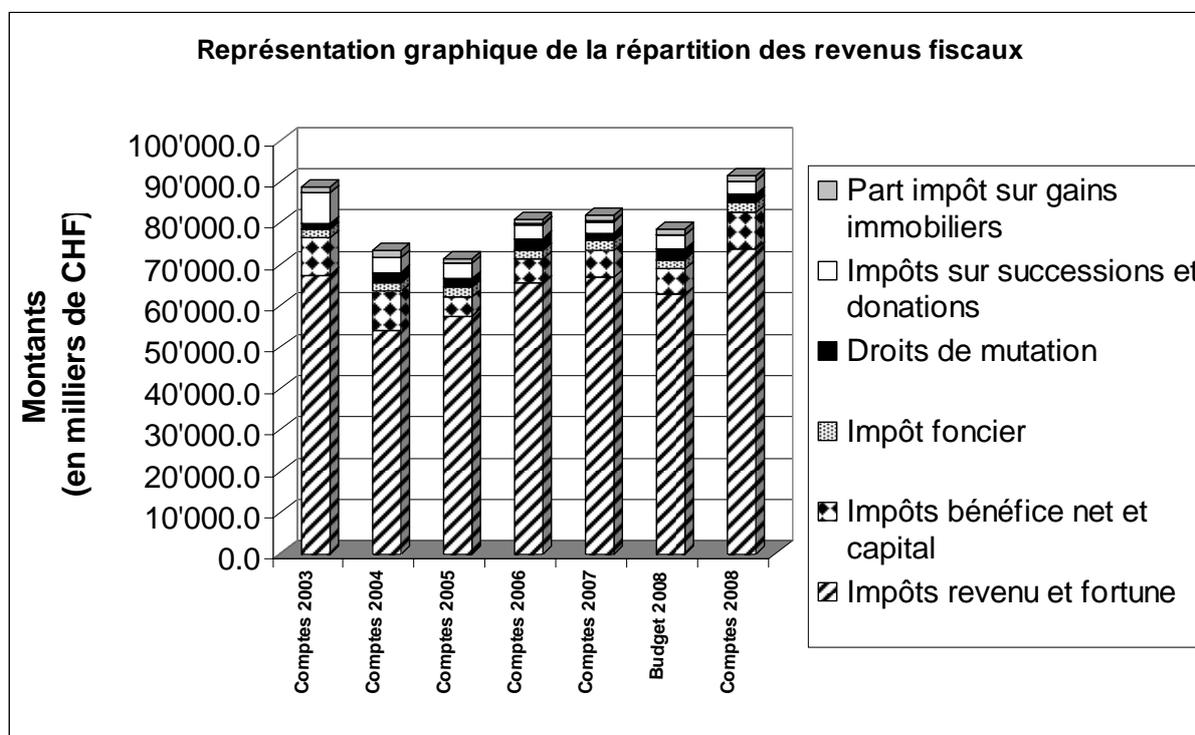
*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2008 et les comptes 2007 (en CHF) :*

Intitulé	Comptes 2008	Comptes 2007	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	73'646'418.11	66'800'633.75	6'845'784.36	10.2%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	8'784'440.95	6'567'847.85	2'216'593.10	33.7%
Impôt foncier	2'417'888.05	2'353'091.20	64'796.85	2.8%
Droits de mutation	2'115'011.65	1'853'663.05	261'348.60	14.1%
Impôts sur les successions et donations	3'132'909.30	2'715'087.65	417'821.65	15.4%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	53'846.00	59'307.00	-5'461.00	-9.2%
Patentes et concessions	287.50	957.50	-670.00	-70.0%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	1'119'793.30	1'551'687.90	-431'894.60	-27.8%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>91'270'594.86</b>	<b>81'902'275.90</b>	<b>9'368'318.96</b>	<b>11.4%</b>

Le total des revenus fiscaux est en nette augmentation de 11.4% par rapport aux comptes de l'année 2007.

Pour rappel, le budget 2008 prévoyait une progression des recettes fiscales de 3.0% par année.

*Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :*



Il est à noter que le niveau des recettes fiscales constatées sur l'exercice 2008 est plus élevé que celui réalisé lors de l'exercice 2003 alors que bien même, le taux d'imposition était situé à 85 durant l'année 2003, soit 16 points de plus qu'aujourd'hui.

### 3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

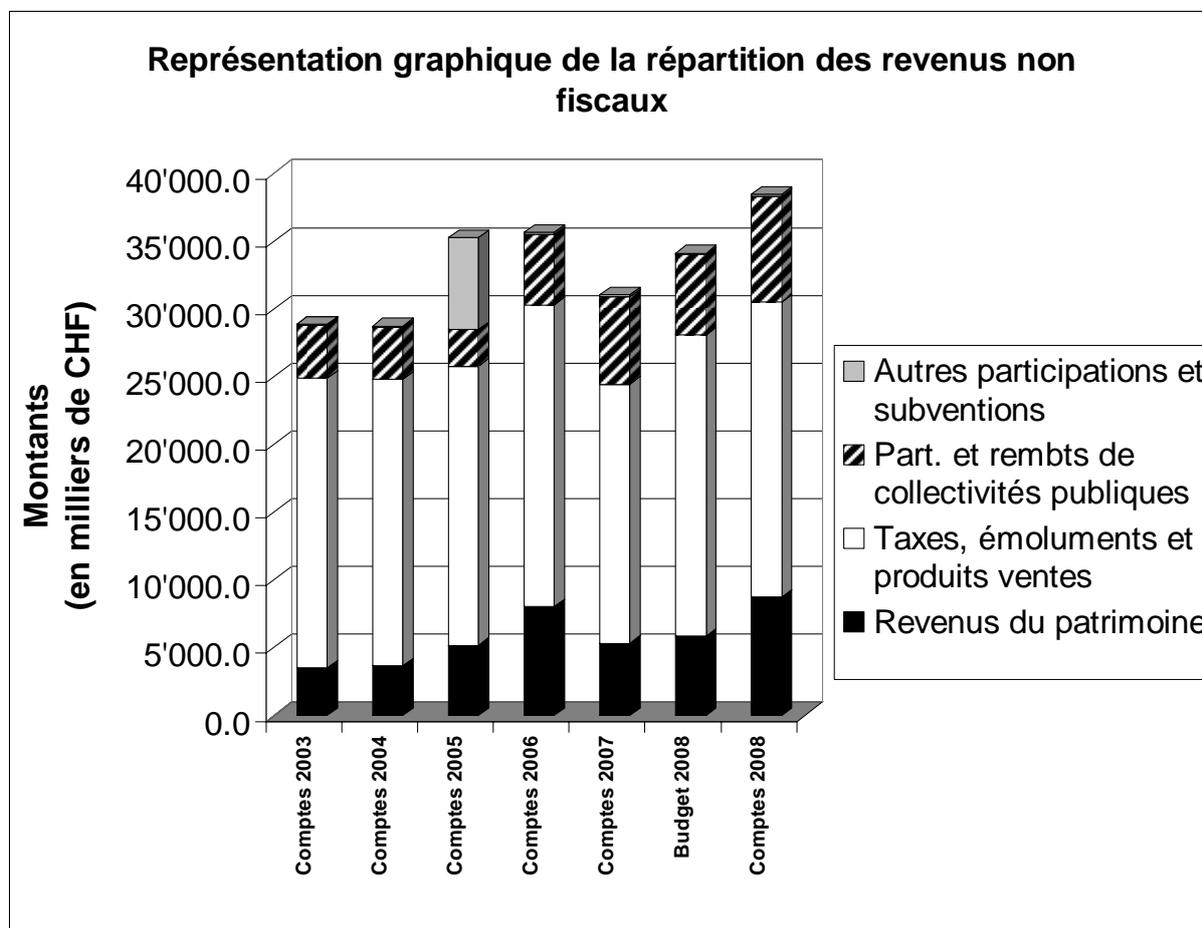
Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs (+12.7%) à ce qui avait été prévu dans le budget 2008. Cette progression d'environ CHF 4.3 mios découle des liquidités importantes que nous avons placées durant l'année, de la vente de la parcelle communale

n° 288 pour la somme de CHF 1.7 mio ainsi que du retour sur la péréquation directe horizontale qui a été plus important que prévu, grâce au décompte final de l'année 2007.

*Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :*



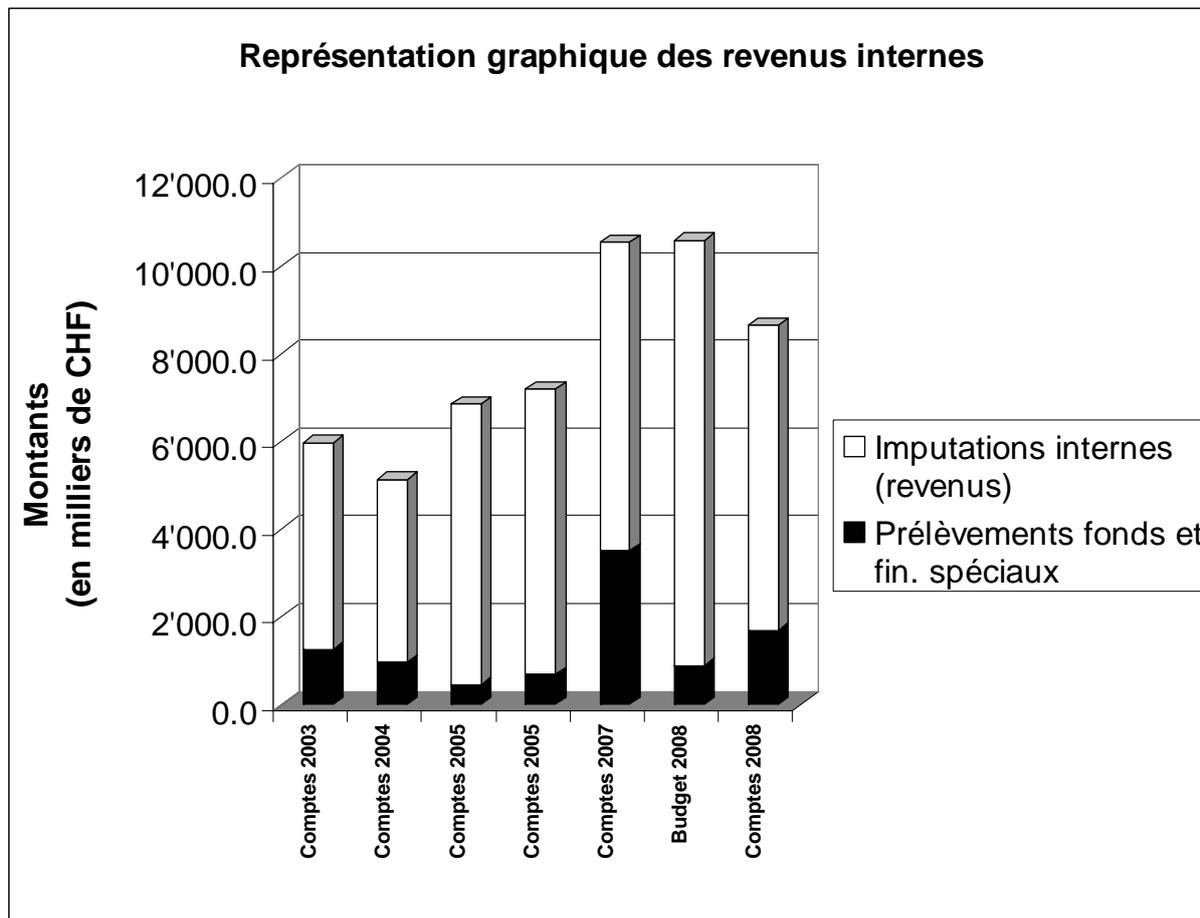
### 3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



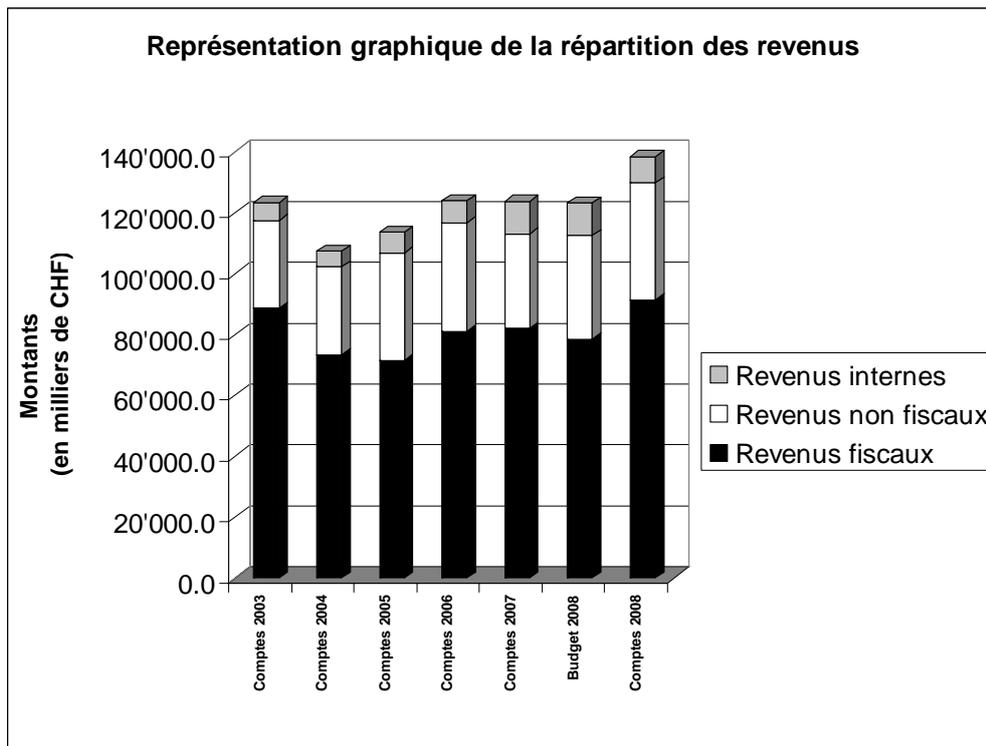
La forte variation constatée par rapport à l'année 2007 avec les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, provient pour l'essentiel de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts communaux. Ceci a eu pour conséquence la liquidation du fonds de réserve qui avait été créé à cet effet. C'est ainsi la somme de CHF 2'064'023.61 qui a été comptabilisée, en 2007, dans les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.

### 3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

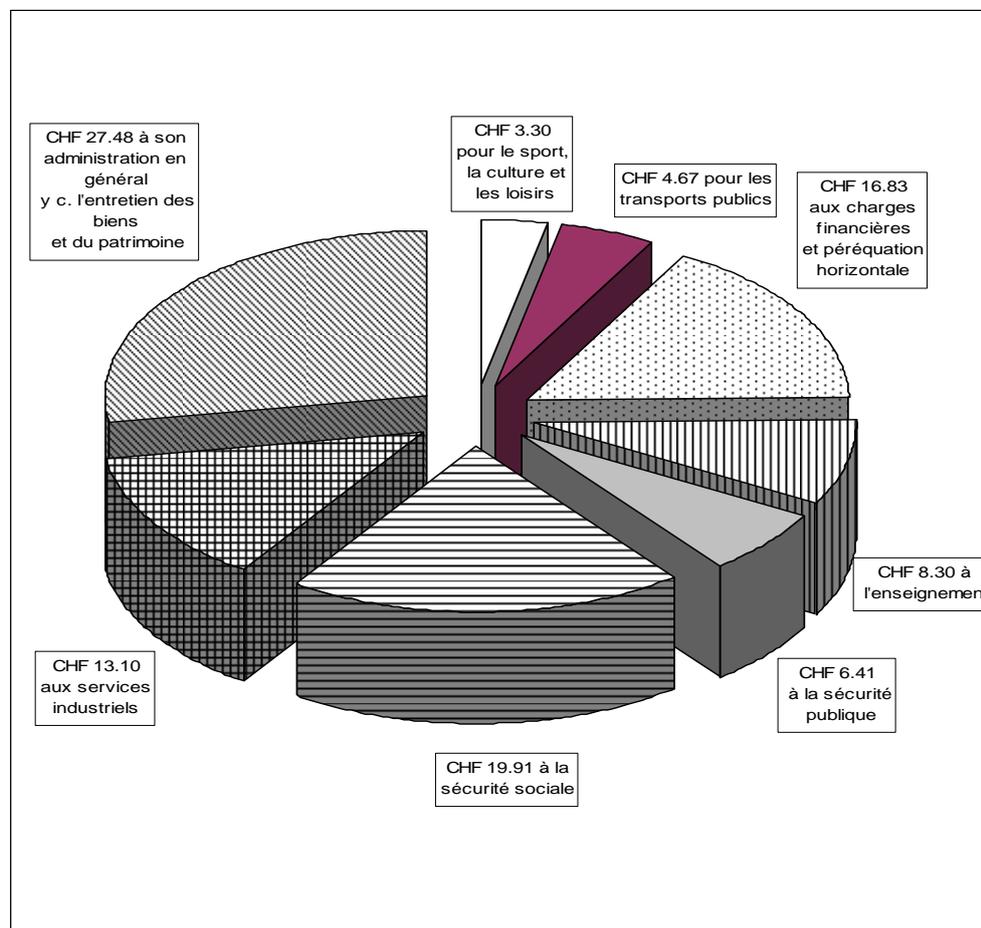
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2008, au budget 2008, aux comptes 2007 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2006 (en CHF) :

Intitulé	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007	Comptes 2006
Impôts sur le revenu et la fortune	73'646'418.11	62'775'000.00	66'800'633.75	65'364'332.37
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'784'440.95	5'990'000.00	6'567'847.85	5'778'737.78
Impôt foncier	2'417'888.05	2'300'000.00	2'353'091.20	2'267'213.00
Droits de mutation	2'115'011.65	2'500'000.00	1'853'663.05	2'784'741.45
Impôts sur les successions et donations	3'132'909.30	3'500'000.00	2'715'087.65	3'379'913.65
Impôt sur les chiens et taxes diverses	53'846.00	59'000.00	59'307.00	58'194.10
Patentes et concessions	287.50	11'000.00	957.50	12'505.00
Part impôts sur les gains immobiliers	1'119'793.30	1'200'000.00	1'551'687.90	1'284'125.15
<b><i>Sous-total revenus fiscaux</i></b>	<b>91'270'594.86</b>	<b>78'335'000.00</b>	<b>81'902'275.90</b>	<b>80'929'762.50</b>
Revenus du patrimoine	8'731'977.30	5'817'550.00	5'320'474.22	8'044'879.69
Taxes, émoluments et produits ventes	21'741'499.57	22'281'450.00	19'125'203.12	22'262'896.79
Part. et remboursements de collectivités publiques	7'820'957.05	5'896'865.00	6'448'295.35	5'184'999.50
Autres participations et subventions	143'129.66	120'800.00	173'205.00	153'027.00
<b><i>Sous-total revenus non fiscaux</i></b>	<b>38'437'563.58</b>	<b>34'116'665.00</b>	<b>31'067'177.69</b>	<b>35'645'802.98</b>
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	1'687'861.16	888'958.00	3'506'259.58	677'997.75
Imputations internes (revenus)	6'964'967.36	9'702'667.00	7'041'389.14	6'517'802.28
<b><i>Sous-total revenus internes</i></b>	<b>8'652'828.52</b>	<b>10'591'625.00</b>	<b>10'547'648.72</b>	<b>7'195'800.03</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>138'360'986.96</b>	<b>123'043'290.00</b>	<b>123'517'102.31</b>	<b>123'771'365.51</b>

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2008, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



## 4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

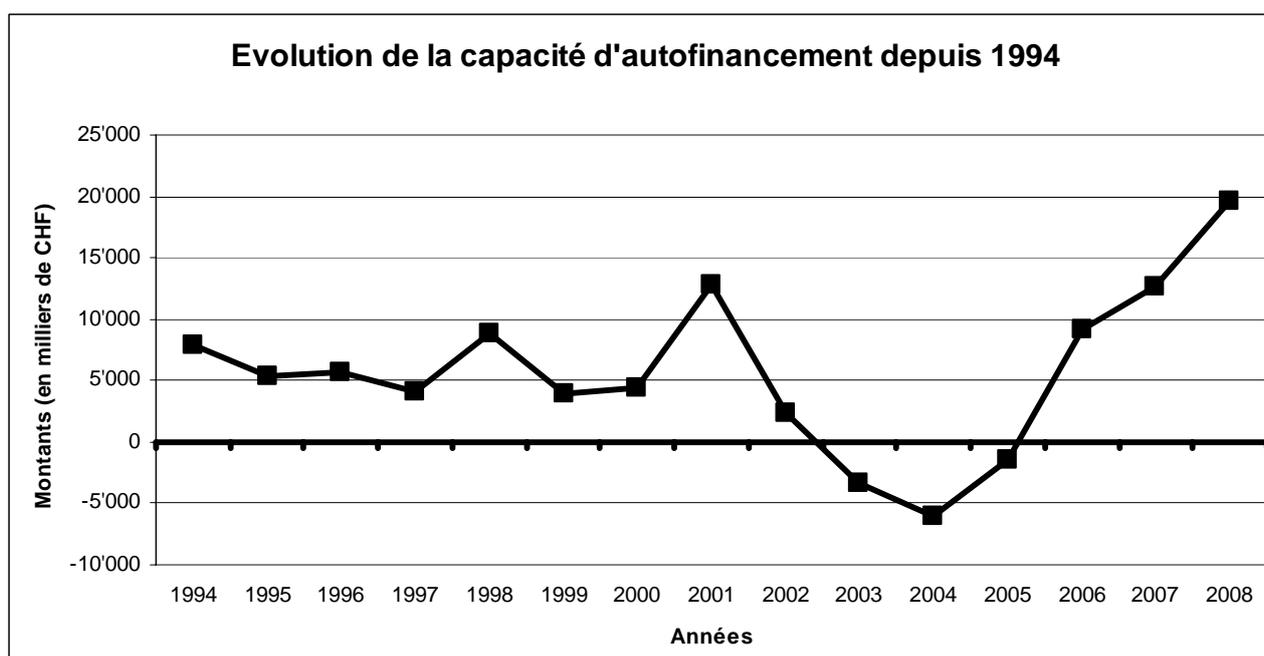
*Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour les comptes 2008, par nature et direction :*

COMPTES 2008 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Ecoles et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
<b>Montants en milliers de CHF</b>									
Autorités et personnel	6'153.2	681.4	2'856.8	6'040.5	3'686.0	6'367.8	413.1	1'781.8	27'980.6
Biens, services, marchandises	2'409.5	609.5	2'161.4	3'216.3	2'301.6	690.3	7.7	11'724.2	23'120.5
Intérêts passifs	0.0	5'100.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5'100.5
Amortissements	147.7	6'249.5	127.1	999.7	939.8	0.0	0.0	465.2	8'929.0
Rembts, participations et subv. coll. publiques	6'143.6	15'723.7	0.0	2'204.6	3'016.4	804.6	21'321.7	16.8	49'231.4
Aides et subventions	960.1	0.0	2.5	0.0	781.7	3.1	2'988.2	0.0	4'735.6
Attrib. fonds et fin. spéciaux	200.0	9'257.5	0.0	7.0	0.0	99.2	1'500.0	1'234.7	12'298.4
Imputations internes	625.2	0.0	0.0	2'241.9	1'805.3	0.0	0.0	2'292.6	6'965.0
<b>Total des charges</b>	<b>16'639.3</b>	<b>37'622.1</b>	<b>5'147.8</b>	<b>14'710.0</b>	<b>12'530.8</b>	<b>7'965.0</b>	<b>26'230.7</b>	<b>17'515.3</b>	<b>138'361.0</b>
Impôts	0.0	90'150.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	90'150.5
Patentes, concessions	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Revenus du patrimoine	229.8	2'834.0	2'497.3	901.8	204.1	721.5	0.0	1'343.5	8'732.0
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	903.6	56.4	550.9	2'665.5	678.3	1'884.6	235.9	14'766.3	21'741.5
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	1'119.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'119.8
Participations et rembts de collectivités publiques	0.0	5'553.3	35.6	5.6	1'320.3	886.8	0.0	19.3	7'820.9
Autres participations et subventions	100.0	31.7	0.0	14.0	-2.6	0.0	0.0	0.0	143.1
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	286.1	796.2	160.6	47.1	184.4	67.5	0.0	146.0	1'687.9
Imputations internes	471.5	270.0	624.4	2'091.7	2'221.2	46.0	0.0	1'240.2	6'965.0
<b>Total des revenus</b>	<b>1'991.0</b>	<b>100'812.2</b>	<b>3'868.8</b>	<b>5'725.7</b>	<b>4'605.7</b>	<b>3'606.4</b>	<b>235.9</b>	<b>17'515.3</b>	<b>138'361.0</b>

## 5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2008	138'360'986.96
Total des charges des comptes 2008	-138'360'986.96
Résultat des comptes 2008	0.00
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2008	6'964'967.36
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2008	-6'964'967.36
Amortissements comptables dans les comptes 2008	8'929'002.62
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2008	12'298'381.14
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2008	-1'687'861.16
<b>Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2008</b>	<b>19'539'522.60</b>
Investissements nets de l'année 2008	-4'721'999.66
<b>Solde après financement des investissements selon les comptes 2008</b>	<b>14'817'522.94</b>

*Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2008 :*



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci signifie que durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier de ses investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme en 2006 et en 2007, l'année 2008 se solde par une marge d'autofinancement positive (413.8%). Ceci veut dire que notre Commune a été en mesure de financer, durant l'année 2008, l'ensemble de ses charges courantes, ainsi que celles liées aux investissements, par des fonds propres.

Ainsi, les marges d'autofinancement positives réalisées durant ces 3 dernières ont permis à la Ville de Pully de rembourser la somme de CHF 19.0 mios au titre du remboursement de deux emprunts échus durant l'année 2008.

De plus, ceci permettra de financer une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir ces prochaines années (transformation du quartier de la gare, réhabilitation de la STEP, rénovation de la piscine de Pully-Plage, etc).

## 6. Conclusions

---

Après amortissement du solde du découvert figurant au bilan (CHF 5'709'299.40), le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2008 constitue donc un excédent de revenus de CHF 10'687'492.31. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il n'y a plus aucun découvert à l'actif de notre bilan communal. Cet aspect est très important, surtout au niveau de la lecture du bilan communal. En effet, les bailleurs de fonds ainsi que l'Autorité de surveillance des communes vaudoises y attachent une importance toute particulière. Ceci permettra de relâcher quelque peu la pression financière, notamment au niveau du rating de notre Commune qui s'en trouvera amélioré, et au niveau de la surveillance que fait l'objet notre Ville de la part du Canton.

Ce résultat très positif a été obtenu notamment grâce à l'action de la Municipalité afin de maîtriser au mieux les charges. Les efforts ainsi entrepris ces cinq dernières années ont permis à la Ville de Pully de dégager un fort bénéfice pour l'année 2008 et ceci a été rendu possible grâce à l'excellente gestion des dépenses communales.

De plus, l'exercice 2008 a été influencé par le décompte final 2007 de la péréquation financière. Ceci a eu pour conséquence une amélioration du résultat de l'ordre de CHF 3.2 mios.

L'année 2008 a également été marquée par la vente de la parcelle communale n°288, sise au Chemin des Osches et au Chemin des Prouges. Cette opération a permis à notre Commune de réaliser une plus-value de l'ordre de CHF 1.7 mio.

Le résultat de l'année 2008 n'aurait pas été ce qu'il est sans des recettes fiscales que l'on peut qualifier d'exceptionnelles. En effet, notre Commune a profité des années 2006 et 2007 où la conjoncture économique était encore extrêmement favorable.

Les bons résultats réalisés durant ces trois dernières années ont permis à notre Commune, durant l'année 2008, de rembourser la somme de CHF 19.0 mios, réduisant ainsi le niveau de la dette communale à CHF 122.4 mios. La baisse de cette dernière a une influence directe sur le niveau des intérêts passifs.

Le bénéfice de l'année 2008 permettra à notre Commune de stabiliser le montant de la dette durant l'année 2009. En effet, le niveau important des liquidités au début de l'année 2009 devrait permettre de ne pas emprunter durant cette année. De plus, une étude est en cours afin de déterminer si des emprunts pourraient faire l'objet de remboursements anticipés.

Le bouclage positif des comptes de l'année 2008 doit être accueilli avec optimisme et prudence. Il constitue un pas important vers l'assainissement des finances communales, tout en sachant que cet effort doit être poursuivi durant les prochaines années, afin que Pully puisse à nouveau regarder devant elle avec sérénité et confiance.

Malgré tout, la Municipalité ne peut s'empêcher de penser à l'avenir et émettre à ce sujet quelques constats préoccupants :

En effet, les années futures, notamment l'année 2010, ne devraient pas être aussi positive que l'année 2008. La crise financière ainsi que la crise économique actuelle auront de grands impacts sur le niveau des charges communales, notamment celles concernant la facture sociale, ainsi que sur les revenus, principalement au niveau des recettes fiscales. De plus, les allègements fiscaux acceptés par la population vaudoise auront des incidences non négligeables sur le niveau futur des recettes communales.

Par l'attribution à des fonds et financements spéciaux et la création d'une réserve pour grands travaux, la Municipalité espère ainsi limiter au maximum les effets négatifs liés au fort ralentissement économique que nous vivons actuellement.

En égard à ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

le Conseil communal de Pully

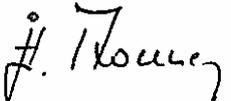
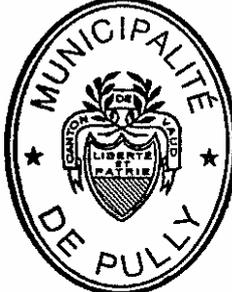
vu le préavis N°10-2009 du 13 mai 2009,  
oui le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes 2008 et de donner décharges aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire
		
J.-F. Thonney		C. Martin

Annexes : brochures des comptes 2008